

Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffe municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du syndic

Comptes communaux 1997

Les comptes de la Commune pour l'exercice 1997, examinés et adoptés à l'unanimité par le Conseil communal le 29 juin dernier, présentent un excédent de recettes de **Fr. 4'354'264.-**. Ce résultat très réjouissant ne doit toutefois pas nous rendre euphoriques. Les recettes totalisent **Fr. 20'110'387.-** et proviennent pour **Fr. 16'376'371.-** de différents impôts perçus par la Commune auprès des personnes physiques et morales. Or il faut tenir compte du fait qu'au 31 décembre 1997 le montant des impôts encore dûs par les contribuables atteignait la somme de **Fr. 6'087'493.-** dont plus de **Fr. 3'500'000.-** pour la seule année 1997. Ces chiffres montrent que l'excédent de recettes enregistré en 1997 est purement comptable puisque le montant des impôts non encaissés au 31 décembre de la même année lui est supérieur.

Une partie des impôts impayés au 31 décembre a été encaissée durant le premier semestre 1998. C'est la Recette de District à Lausanne qui se charge d'encaisser les impôts communaux et de nous les restituer. Cette récupération est aujourd'hui plus difficile en raison de la conjoncture et nous espérons ne pas avoir trop d'actes de défaut de biens de la part de contribuables devenus insolubles.

L'année dernière les dépenses se sont montées à **Fr. 15'756'123.-**. De cette somme **Fr. 5'764'123.-**, soit le 36,5 %, ont été affectés au remboursement de participations à des subventions pour des dépenses cantonales et d'associations de communes. Il s'agit là du plus gros poste de charges sur lequel la Municipalité comme le Conseil communal n'ont aucune emprise puisqu'il découle principalement de la législation cantonale. Dans cette somme figure notamment la participation de la Commune à la facture sociale du Canton qui s'est montée à **Fr. 1'717'669.-**.

Ces reports de charges du Canton sur les communes sont très lourds et on ne décèle aucune volonté au niveau cantonal de les restreindre. C'est plutôt le contraire qui se passe.

Le bilan au 31 décembre 1998 est sain, car sur un total de **Fr. 31'500'000.-** seuls **Fr. 9'120'000.-** proviennent d'emprunts à moyen et long terme et de factures dues au 31 décembre. Le solde, soit 71 %, est constitué de fonds de réserve et de provisions affectées. La dette par habitant atteint **Fr. 1'560.-** compte non tenu des passifs transitoires (factures dues au 31.12.97), de l'ordre de **Fr. 260.-** par habitant.

La situation financière de la Commune est bonne. Si l'on désire qu'elle le reste il faut être extrêmement prudent dans l'engagement de nouvelles dépenses de fonctionnement car il ne fait aucun doute que les transferts de charges du Canton sur les communes augmenteront et que les recettes communales ne progresseront pas au même rythme.

Contrôles de vitesse

La Gendarmerie vaudoise procède à des contrôles de vitesse sur le réseau routier de la Commune. Du mois de février au mois de mai elle a placé son radar à la route de Lausanne, à la route des Martines et à celle de Cugy, ainsi qu'au chemin de la Viane et à la route du Chalet-à-Gobet. Deux mille huit cent quarante véhicules ont été contrôlés. Cent seize conducteurs ont été dénoncés pour ne pas avoir respecté les vitesses maximales autorisées sur ces diverses routes. 4,08 % de conducteurs en infraction c'est encore trop si l'on sait que les axes routiers sur lesquels ces contrôles ont été effectués, se trouvent, à l'exception de la route du Chalet-à-Gobet, en zone d'habitation. Que l'on roule par exemple à 60 km/h sur ces routes au lieu de 50 km/h on ne gagne pratiquement pas de temps et l'on fait courir de grands dangers aux autres usagers de ces chaussées.

Août le mois des fêtes

Vous trouverez dans ce numéro des «4 Coins du Mont» le programme de la Fête du 1^{er} août organisée par la Société de Développement de notre Commune

avec d'autres sociétés locales. Venez nombreux les 1^{er} et 2 août sur l'Esplanade du Châtaignier.

J'attire également votre attention sur la «Mi-été» des Planches qui se déroulera le dimanche 23 août au manège. Cette manifestation est organisée tous les deux ans par des habitants du Hameau des Planches. Elle se déroule dans une ambiance chaleureuse. La «Mi-été» de cette année offrira à ses participants l'occasion de découvrir le Chalet-de-la-Ville et ses nouvelles installations agricoles.

Daniel Grosclaude

Reflets du Législatif

Présidé par M. Jean-Claude NOVERRAZ, le Législatif communal, dont 52 membres sur 70 étaient présents, a tenu **séance le lundi 29 juin 1998, à 20 h 15.**

Lors de cette assemblée, le Conseil communal s'est déterminé sur les objets suivants :

Rapport de la Municipalité sur la gestion 1997

Préavis n° 13. La Commission de gestion, composée de M. Jean-Marc PETERMANN, président, M. Valentin BORIN, rapporteur, et Mme Marie-Claude ROBERT, MM. Jean-Edouard BURRI, Yvan GRAZ, Jacques ISELY et Michel AMAUDRUZ, membres, a participé à la traditionnelle visite des différents dicastères communaux, le 7 mai 1998. Six autres séances avaient préalablement eu lieu afin de permettre à ladite commission de mener à bien les tâches qui lui sont dévolues.

La Commission de gestion a fait les remarques et émit les vœux suivants :

Gestion du personnel

Il est indispensable de nommer un chef du personnel dont le mandat serait de 3 ans au maximum et renouvelable. Une révision du règlement du Statut du personnel est désirée.

« La Municipalité s'occupe déjà actuellement d'une parfaite mise à jour des dossiers de l'ensemble du personnel. L'évaluation des compétences de chaque employé aura lieu régulièrement et une totale révision du document précité est en cours ».

Assurances sociales

Les informations relatives aux prestations, affiliations et cotisations, qui sont affichées aux piliers publics, devraient être diffusées par le biais du présent journal.

Bâtiments

La construction du Collège des Martines devrait être prête pour la rentrée du 24 août 1998 et les budgets sont respectés.

Massifs floraux

Concernant la floraison tardive de certains massifs ornant notre Commune, cela étant dû au montant alloué qui n'était de loin pas suffisant pour fleurir ceux-ci deux fois durant l'année, les commissaires proposent d'accorder un crédit complémentaire.

Déchetteries de Manlout et de la Viane

Selon un rapport établi par le Service cantonal des eaux et de la protection de l'environnement, ces deux déchetteries sont conformes et une subvention sera allouée.

Schéma directeur de développement du Châtaignier

La Commission a constaté que la parcelle située vis-à-vis du terrain de football n'était pas, à juste titre, incluse dans le schéma directeur, car elle n'est pas propriété de la Commune. Les commissaires se demandent si une partie de ce terrain ne serait pas intéressante, à terme, pour le développement du Châtaignier. Ils invitent la Municipalité à y réfléchir et si nécessaire à en revendiquer une partie dans le cadre de sa prise des vœux.

« La Municipalité a déjà mentionné son intérêt à l'égard de la dite parcelle lors de la prise des vœux ».

Patrouilleurs scolaires

La Commission recommande à la Municipalité de procéder à la prospection d'autres candidats pour cette petite tâche au service de la protection de nos enfants.

Instruction publique

Le programme « Objectif grandir », en proposant une formation aux enseignants, favorise certainement la compréhension et l'intégration des enfants en difficulté ou handicapés.

Le nombre de classes correspond à l'effectif actuel des élèves. De plus, le plan, à la rentrée, favorise l'intégration de l'enfant en milieu scolaire le plus près possible de son lieu d'habitation. Suivant l'avis de la Commission de gestion, le Conseil communal a accepté le rapport de la Municipalité sur la gestion

1997, préavis N° 13/1998, tel que présenté et compte tenu des remarques faites dans le présent rapport.

Préavis n° 14-15-16-17

N° 14

Comptes communaux de l'exercice 1997

Ce point est traité par M. Daniel GROSCLAUDE, syndic, et figure sous la rubrique « Billet du Syndic ».

N° 15

Arrêté d'imposition pour l'année 1999. Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, taxes (Préavis n°15)

Vu le résultat financier satisfaisant des comptes 1997, les détails et taux divers n'ont pas varié. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil communal approuve le préavis N° 15/1998 de la Municipalité ainsi que l'Arrêté d'imposition pour l'année 1999, tel que présentés, et accepte également les taxes découlant du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, telles que fixées par la Municipalité.

N° 16

Demande de naturalisation suisse et vaudoise (Préavis n°16)

Après lecture du rapport de la Commission des naturalisations, le Conseil communal a décidé d'accorder la bourgeoisie de la Commune de Le Mont-sur-Lausanne à M. Petar KRCMARICIC, né le 3 août 1980, d'origine yougoslave, domicilié au Mont, route de Cugy 128.

N° 17

Plan d'affectation fixant la limite des constructions et le potentiel constructible des parcelles riveraines de la route cantonale 501 b dans la zone industrielle de Budron

Le réaménagement de la route de Cugy (RC 501 b), dans le secteur situé entre

Etavez et la limite territoriale Le Mont/Cugy, consiste à créer en plus des voies de circulation existantes, un trottoir, deux bandes cyclables, des pré-sélections pour l'accès à la ZI de Budron, ainsi que des arrêts de bus hors chaussée.

La largeur actuelle du domaine public ne suffit pas pour contenir le programme décrit ci-dessus. Une emprise de largeur variable, sur les terrains privés riverains, est donc nécessaire.

Après analyse de plusieurs variantes, il a été imaginé d'élaborer un plan d'affectation définissant les droits de construire sur chacune des parcelles touchées par le projet. Les nouvelles limites respectent le bâti existant et confirment la volonté de ne pas, à l'avenir, élargir la route. Les problèmes dus à une éventuelle augmentation du trafic de transit nécessitent la mise en œuvre de la route de contournement. Soumis à l'enquête publique du 13 mars au 14 avril 1998, ce plan a fait l'objet de 6 interventions, dont une seule concerne opportunément document. Des propositions de réponses aux recourants ont été préparées par la Municipalité.

Le Conseil communal approuve le plan en question ainsi que les propositions de réponses.

Le secrétaire:
G. Magnenat

De nos institutions

CMS du Mont

Le CMS, Centre Médico-Social, cherche de toute urgence des personnes bénévoles pour compléter son équipe.

En effet, petit à petit, certaines sont parties, d'autres ont pris une orientation différente et il faut trouver la relève!

Peut-être avez-vous quelques heures par semaine à disposition pour transporter des personnes qui doivent se rendre chez le médecin, le coiffeur, faire simplement des courses, ou tenir compagnie à quelqu'un dans la solitude? Alors, profitez de l'été pour réfléchir ou adressez-vous sans tarder au CMS, téléphone 652 22 11.

APE Aux parents concernés

Lors de l'Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves, ayant lieu en novembre prochain, plusieurs membres du comité vont, pour des raisons personnelles ou professionnelles, **annoncer leur démission**. Les départs étant nombreux, il ne sera plus possible d'assurer le bon fonctionnement de notre Association.

A moins de trouver des parents prêts à prendre la relève, nous devons malheureusement **cesser nos activités et**

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi de 19h00 à 20h30
Le samedi de 19h00 à 20h30
Le dimanche de 10h30 à 12h30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

dissoudre l'APE. C'est une décision qui aura pour cause l'annulation de diverses manifestations annuelles appréciées des enfants comme des parents:

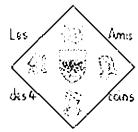
- vente de jouets à la Fête de Mai
- vente d'habits d'été
- organisation des activités dans le cadre du Passeport vacances
- vente d'habits d'hiver
- conférences diverses

Ne laissez pas mourir une association qui vous soutient depuis de nombreuses années, auprès de l'école comme dans la vie de tous les jours! Devenez membre du comité et contactez-nous aux numéros suivants:

- Maria Hirt: 652 73 93, au 079/448 54 39, ou
- Elisabeth Mewly: 652 92 74, ou
- Valentin Borin: 652 22 87

Pour le comité de l'APE
Maria Hirt

À SAVOIR



Les Amis des 4 Coins

**Mardi 8 septembre 1998,
course en car au Val de Travers**

- 8 h 00: départ vers l'église
 - 9 h 15: arrêt café-croissants à Cortailod
 - 10 h 00: Môtiers:
 - a) visite dans le prieuré de Saint-Pierre, des caves de la famille Mauler qui, depuis 1829, champagnise de grands vins mousseux.
 - b) visite du musée d'histoire et d'artisanat
 - 11 h 00: dîner au restaurant panoramique du « Chapeau de Napoléon »
 - 13 h 45: retour par la Nouvelle-censières et Provence.
 - 14 h 30: visite du Château de Grandson, arrivée au Mont vers 17 h 30.
- Prix: **Fr. 50.-** à verser sur le CCP 10-23252-0, Diaconat de la paroisse réformée, 1052 Le Mont.
Votre versement tient lieu d'inscription.

Méthode Margareth Morris

Après la pause estivale, les cours hebdomadaires de la Méthode Margareth Morris au Mont reprendront mardi matin 22 et mercredi soir 23 septembre 1998. Mesdames, si vous avez à cœur de maintenir votre forme, de travailler votre souplesse, votre équilibre et votre respiration, le tout en musique et en amitié, pourquoi ne pas vous joindre à nous? Vous pouvez contacter Huguette Boss au 312 17 90 pour de plus amples précisions.

Café-Contact

Depuis plusieurs années, une petite équipe se retrouve régulièrement autour d'un café pour partager, échanger, se documenter sur un sujet toujours très intéressant qui concerne notre vie quotidienne.

Vous pourrez nous rejoindre dès la rentrée à nos rendez-vous, soit les **27 août 1998 à la route du Jorat 5** et **le 29 octobre 1998 au café «Le Central».**

Bienvenue!

Le conseil du vétérinaire

Quelques conseils pour enrichir l'environnement d'un chat en captivité

Lorsqu'un chat est gardé en captivité, des problèmes comportementaux liés aux restrictions ambiantes peuvent être rencontrés, tels que l'ennui, qui peut engendrer divers troubles physiques ou psychiques, pouvant aller jusqu'à l'automutilation, une agression envers les gens ou d'autres chats, une timidité extrême ou un comportement d'échappement par exemple.

L'objectif est de fournir aux animaux les moyens d'exprimer une gamme de comportements similaires à ceux trouvés chez le chat en liberté. Il a été estimé que ce dernier passait environ 50 % de la journée à dormir et jusqu'à 32 % à se reposer. 2 à 3 % seulement de sa journée sont consacrés à des activités relevant de la prise alimentaire. Le chat qui n'a pas à trouver sa nourriture est probablement encore plus inactif. Paradoxalement, le chat a pourtant besoin d'un degré de complexité dans son habitat qui doit pouvoir lui apporter une stimulation mentale et physique. En premier lieu, il doit disposer d'un accès à une position élevée où il peut se reposer ou trouver refuge. C'est très important pour un animal timide.

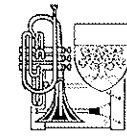
Le chat préfère les lieux de repos qui sont protégés; en outre, les cachettes sont particulièrement nécessaires s'il est exposé à un stress. Les jouets mobiles à textures complexes, notamment ceux qui simulent les caractéristiques d'une proie sont utiles pour promouvoir le jeu. Il faut toutefois les changer fréquemment et les varier, car le chat se lasse vite d'un même jouet. L'accès à la fenêtre ou au balcon, d'où le chat peut observer les activités extérieures est distrayant et enrichissant. Il ne faut pas oublier de lui fournir un dispositif pour se faire les griffes (planche, tronc, etc.).

Enfin, pour pallier le manque d'une séquence prédatrice chez le chat en captivité, des aliments secs peuvent être cachés ou placés dans des récipients conçus de sorte que l'animal ait à agir pour extraire des morceaux individuels. Un exemple simple serait de ménager,

dans une petite boîte remplie de croquettes, des orifices de dimension juste suffisante pour qu'un seul morceau à la fois puisse être extrait. Non seulement le chat est occupé plus longtemps, mais ça l'empêche également de manger trop.

Dr L. Walter

Nos sociétés



Union Instrumentale

L'Union Instrumentale et l'Ecole de Musique du Mont-sur-Lausanne resserrent leurs liens afin d'offrir des cours de solfège aux futurs élèves, ainsi que la possibilité d'accéder à un grand choix d'instruments.

Pour tous renseignements:

M. Alain GENEYNE: 881 29 60 (le soir) ou Mme Simone BERNARD: 647 28 61 (de 9 h 00 à 11 h 00, sauf le mercredi).

FSG Le Mont

Moyennes pupillettes

Le groupe des moyennes pupillettes est formé d'une vingtaine de filles de 11 à 14 ans. Enthousiastes, elles ont participé à la Régionale d'Avenches où elles ont obtenu une très honorable 4^e place. Afin d'assurer des leçons dynamiques, variées et en toute sécurité, je recherche désespérément un(e) co moniteur (trice) pour me seconder. Nul besoin d'être un sportif hors pair, mais avoir envie de bouger et être motivé.

L'entraînement a lieu les jeudis de 18 h 00 à 19 h 30. **Pour tous renseignements**, vous pouvez m'atteindre au 652 68 94.

La monitrice du groupe
Patricia ANNEN JOERG

Prochain journal

Parution

Fin septembre 1998.

Réception des articles

Jusqu'au 10 du mois de parution.
Merci de respecter le délai.

Rédaction

Grefte municipal
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. (021) 652 01 50
Fax (021) 653 64 29



Les «PLANTZOILLONS»
vous invitent toutes et
tous à venir fêter dès
10h.00 jusqu'au soir

« Mi-été » des Planches 1998

Avez-vous retenu la date ?

Les « Plantzoillons » se réjouissent de vous accueillir

le dimanche 23 août 1998, au chemin des Buchilles (près du manège)

Venez nombreux, un programme varié vous attend :

- Par beau temps, 10 heures : départ de la « mini-poya » (montée au Chalet), depuis le chemin des Buchilles à travers le quartier des Planches pour arriver au Chalet de la Ville
- Accueil par deux joueurs de Cor des Alpes, suivi d'un concert de l'Union Instrumentale du Mont et de la Chorale des Bouchers
- Visite des nouvelles installations de la ferme et apéritif offert par le Service des forêts, domaines et vignobles de la Ville de Lausanne

Ensuite, retour au chemin des Buchilles (manège) :

- Dans la cantine, pour vous régaler, les cuisiniers auront préparé un rôti à la broche. De plus, vous trouverez des stands de saucisses, de pâtisseries.
- De nombreux jeux pour petits et grands et un lâcher de ballons, ainsi qu'une grande première : le concours « traire la vache » !
- Grande tombola

En cas de mauvais temps, la fête débute directement à 11 heures sous la cantine, au chemin des Buchilles (manège), sans « mini-poya » et sans visite du Chalet de la Ville.

Vous trouverez prochainement dans vos boîtes aux lettres, un petit prospectus vous donnant plus de détails sur la « Mi-été » des Planches.

Les « Plantzoillons » vous souhaitent d'ores et déjà la bienvenue.

INVITATION:
FÊTE NATIONALE

La Municipalité du Mont et la Société de Développement
VOUS ATTENDENT POUR CÉLÉBRER **LE 1^{ER} AOÛT 1998**



Programme

20h15 **SONNERIE DES CLOCHES:**
Rassemblement sur la place de l'église

20h30 **CORTÈGE AUX FLAMBEAUX** et en
musique pour rejoindre la place du
Châtaignier

COMPOSITION DU CORTÈGE:

1. Fanfare Union Instrumentale
2. Police – Bannière communale
3. Autorités
4. Population – Enfants avec flambeaux

PARCOURS:

- Allée de l'Eglise
- Chemin des Neuf-Fontaines
- Chemin du Châtaignier
- Place du Châtaignier

21h00 **CÉRÉMONIE OFFICIELLE:**

1. Fanfare Union Instrumentale
2. **Allocution officielle par**
M. Daniel Grosclaude,
syndic du Mont
3. Message de l'Eglise
4. Cantique suisse chanté par
l'Assemblée

FEU TRADITIONNEL

CONCERT DE L'UNION INSTRUMENTALE

GYM. FOOT
MUSIQUE
BUVETTE

ORGANISATION:
Société de Développement
FSG Le Mont
FC Le Mont

TORRÉE DU 2 AOÛT 1998

• Dès 19h30, dans la braise du feu du 1^{er} août, seront

cuits les délicieux saucissons vaudois, accompagnés de salades variées.



cuits les délicieux saucissons vaudois, accompagnés de salades variées.

M U S I Q U E

*Votre
Société de
Développement*

AMITIÉS



**VENEZ
NOMBREUX**

B U V E T T E

★ TORRÉE DU 2 AOÛT 1998 ★

• Dès 19h30, dans la braise du feu du 1^{er} août, seront

TORRÉE DU 2 AOÛT 1998

★ TORRÉE DU 2 AOÛT 1998 ★